



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

SEANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS

Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE

Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-26 : FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Marc CARRIAS

L'instruction codificatrice M57 impose l'affectation du résultat n-1 de la section de fonctionnement (adopté lors du vote du compte financier unique). Cette affectation peut se faire de 2 façons différentes : report en excédent ou en déficit de fonctionnement sur le budget de l'année n, ou affectation en réserves d'investissement si le résultat est positif. Dans ce deuxième cas, le montant est transféré en investissement et ne saurait être retransféré en fonctionnement.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Résultat de fonctionnement 2023 :

- Résultat de l'exercice 2023.....	745 292,29 €
- Résultats antérieurs reportés.....	2 804 399,94 €
- Résultat transféré 2023.....	- 1 500 000 €
- Résultat à affecter	2 049 692,23 €

Exécution d'investissement 2023 :

- Solde d'exécution d'investissement 2023.....	2 274 985,36 €
- Résultats antérieurs reportés.....	7 738 292,31 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement.....	- 4 651 321,67 €
- Excédent de financement	5 361 956,00 €

Compte tenu du montant des réserves de fonctionnement et des besoins en investissement dans le futur, il est proposé au conseil d'affecter une part du résultat de fonctionnement aux réserves d'investissement.

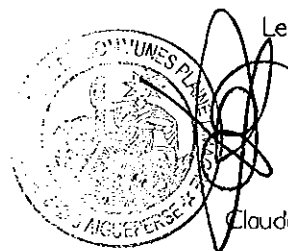
→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :**

- Affectation en réserve d'investissement (1068) :	500 000,00 €
- Report en excédent de fonctionnement (002) :	1549 692,23 €

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme



Le président,

Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/04/2024

Le président,

